



Vendeur ou acquéreur, si vous avez confié un mandat de vente ou de recherche de bien à un notaire, sa rémunération est désormais libre. Rapprochez-vous de lui pour en connaître le montant.

Estimation de vos frais d'acquisition

Récapitulatif de vos renseignements

Dans le département Paris (75), vous avez fait, en tant que primo-accédant, l'Acquisition d'un bien bâti, financé Emprunt sans garantie hypothécaire, pour un prix de 405 000 € dont mobilier éventuel d'une valeur de 5 000 €. Résultat de l'évaluation en date du lundi 21 septembre 2026.

Emoluments du notaire (hors TVA)	4 433 €
Emolument proportionnel de vente	3 633 €
Formalités (estimation)	800 €
Droits dus au Trésor Public	23 227 €
Droits d'enregistrement	23 227 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	400 €
Frais de publication de vente	400 €
Débours (Factures des intervenants tiers au dossier)	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
Evaluation de la TVA (Trésor Public)	887 €
TVA sur émoluments de vente	727 €
TVA sur formalités	160 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	29 600 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 7.31 % du prix d'acquisition dont 6.05 % destinés au Trésor Public.

Debours (2.03%)

 Notaire (15.00%)

 Etat (82.97%)

